



## **Concours de recrutement du second degré**

### **Rapport de jury**

---

**Concours : CAPES / CAER réservés**

**Section : Histoire Géographie**

**Session 2016**

Rapport de jury présenté par :  
Laurent CARROUE,  
Président du jury

## **Introduction**

La session 2016 est déjà la quatrième de ces concours réservés de recrutement de professeurs certifiés, CAPES réservé et CAER. A cette session, le nombre de postes au CAPES réservé s'établissait à 86, celui du CAER réservé à 79. Cette année, grâce à un nombre de candidats admissibles suffisants, deux commissions d'oraux délocalisées ont été organisées l'une en Martinique, pour regrouper les candidats des Antilles et de la Guyane, l'autre à La Réunion pour les candidats de l'Océan indien.

Le vivier des candidats se réduit et en conséquence le nombre de candidats (202 dossiers de RAEP, contre 241 en 2015 pour les deux concours). Le nombre de candidats inscrits était plus important, mais beaucoup de candidats sont éliminés avant même que leur dossier soit examiné car ils ne répondent pas aux conditions d'inscription au concours ou leurs dossiers de RAEP ne sont pas conformes. Environ un candidat sur deux a été retenu pour l'oral afin de donner leur chance à une majorité de candidats. L'épreuve orale se montre de ce fait particulièrement sélective puisque ne seront retenus que les candidats ayant su faire preuve de réelles compétences. A l'issue du concours, les lauréats sont en effet des professeurs certifiés avec toutes les prérogatives, attentes et exigences que cela engage.

Au total, un concours qui marque un recul par rapport à 2015 avec seulement 19 postes attribués au CAPES et 21 au CAER, avec une barre d'admission à 9/20 pour les deux concours.

Pour la session 2017, les candidats potentiels sont invités à vérifier, dès que possible, auprès des services académiques s'ils remplissent les conditions très précises d'éligibilité. Ce concours constitue une opportunité de titularisation pour nombre de professeurs contractuels, mais il doit être préparé avec sérieux et rigueur.

Le jury composé de 35 membres venant d'académies très diverses a travaillé avec sérieux dans un climat convivial. Il a évalué les dossiers et entendu les admissibles avec le souci d'équité de traitement entre les candidats, recourant notamment à des grilles d'évaluation harmonisées et partagées, pour l'admissibilité comme pour l'admission.

Les phases d'harmonisation entre les correcteurs de l'écrit et entre les commissions d'oral ont été conduites avec la plus grande vigilance que ce soit en métropole ou pour les commissions ultramarines. Les membres du jury ont eu à cœur de prendre en compte les qualités scientifiques, didactiques et pédagogiques de tous les candidats afin de repérer les meilleurs d'entre eux. Leurs profils étant diversifiés, les examinateurs ont su à l'oral tenir compte du parcours de chacun, jusque dans le choix des sujets comme le prévoient les textes.

Tous ont ainsi eu la possibilité de valoriser leur expérience et de montrer leurs compétences.

Les épreuves orales ont été organisées du 7 au 10 juin au lycée professionnel André Alier à Fort-de-France et au lycée professionnel Julien de Rontaunay, à Sainte-Clotilde pour les jurys ultra-marins et du 27 au 30 juin au lycée Aristide Briand de Saint-Nazaire. Les conditions de travail y ont, dans tous les cas, été excellentes grâce à l'attention des proviseurs, de leur adjoint et à la mobilisation des personnels ATOSS. A Fort-de-France, Sainte-Clotilde ou à Saint-Nazaire, les équipes d'appareilleurs, qui ont assuré l'accueil et un encadrement bienveillant des candidats admissibles durant les épreuves orales, ont constitué des éléments de réussite. Que tous soient ici vivement remerciés pour leur professionnalisme.

## I - PRESENTATION DU JURY ET DONNEES STATISTIQUES

### 1 – Le jury

**Le Directoire était composé de :** CARROUÉ Laurent, IGEN, président du jury ; MARIEN Laurent IA-IPR, vice-président ; WARIN Philippe IA-IPR, vice-président ; ROQUES Michel IA-IPR, secrétaire général ; DURDON Frédéric, professeur certifié, secrétaire général adjoint ; SERRA Luis, professeur certifié, secrétaire général adjoint,

Les autres membres du jury :

BALOCCHI Danielle, BOIVIN Marie, CATALA Danièle, CHARBONNEL Daniel, CINQ Bruno, CIOCCI Catherine, DANDELLOT Fabienne, DUPRÉ Nathalie, EBERSOLD Julien, GILBERT Daniel, GOMANNE Stéphane, GOURGUECHON Christophe, HELAND Marielle, HILLIOU Muriel, HUGUES Nathalie, JARNO Soizick, LABORIEUX Jérôme, LABRUNE David, LATTEUX Patricia, LE ROUX Laurent, MILON Catherine, PARCHEMIN François, PLAZA Nathalie, PLEUTIN Agnès, PRUDHOMME Dominique, REVOL Patricia, SAULZE Marie-Pierre, URBAIN-TOMAS Florence.

Membre du jury avec voix délibérative, M. ALLUÉ Thierry, professeur certifié, représentait les établissements privés associés à l'Etat par contrat.

#### L'admissibilité

	Total dossiers
CAPES	101
CAER	101
<b>Total</b>	<b>202</b>

	CAPES	CAER	TOTAL
Admissibles	56	53	109
Hommes	24	21	45
Femmes	32	32	64

#### Origines géographiques des candidats admissibles

Académie	CAPES	CAER	TOTAL
Aix-Marseille	0	4	4
Amiens	1	1	2
Besançon	0	1	2
Bordeaux	1	2	3
Caen	1	2	3
Clermont-Ferrand	0	0	0
Corse	2	0	2
Créteil-Paris-Versailles	11	7	18
Dijon	0	0	0
Grenoble	1	1	2
Guadeloupe	7	0	7
Guyane	5	1	6
La Réunion	4	1	5
Lille	1	3	4
Limoges	1	1	2
Lyon	1	4	5
Martinique	2	0	2
Mayotte	2	0	2
Montpellier	0	4	4
Nancy-Metz	0	0	0
Nantes	2	3	5
Nice	4	3	7
Nouvelle-Calédonie	2	0	2
Orléans-Tours	1	2	3

Poitiers	1	0	1
Polynésie française	0	0	0
Reims	2	1	3
Rennes	0	10	10
Rouen	0	1	1
Strasbourg	2	0	2
Toulouse	2	1	3

### L'admission

	CAPES	CAER	TOTAL
Présents	52	48	100
Admis	19	21	40
Note d'admission	9	9	
Hommes	6	7	13
Femmes	13	14	27

### Moyennes des admis

Concours	Oral
CAPES	12,37
CAER	12,24

### Origines géographiques des candidats admis

Académie	CAPES	CAER	TOTAL
Aix-Marseille	0	2	2
Amiens	1	0	1
Besançon	0	0	0
Bordeaux	1	0	1
Caen	0	1	1
Clermont-Ferrand	0	0	0
Corse	1	0	1
Créteil-Paris-Versailles	5	4	9
Dijon	0	0	0
Grenoble	1	1	2
Guadeloupe	0	0	0
Guyane	1	1	2
La Réunion	1	0	1
Lille	0	2	2
Limoges	0	0	0
Lyon	1	2	3
Martinique	1	0	1
Mayotte	1	0	1
Montpellier	0	1	1
Nancy-Metz	0	0	0
Nantes	0	1	1
Nice	2	0	2
Nouvelle-Calédonie	0	0	0
Orléans-Tours	0	1	1
Poitiers	0	0	0
Polynésie française	0	0	0
Reims	2	0	2
Rennes	0	4	4
Rouen	0	0	0
Strasbourg	1	0	1
Toulouse	0	1	1

## **II – L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITE**

### **Dossier de reconnaissances des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)**

Depuis l'ouverture de ce concours réservé, l'épreuve écrite d'admissibilité prend la forme d'un dossier de reconnaissances des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier est transmis au jury sans être anonyme. A la différence du CAPES interne, les RAEP ne font pas l'objet d'une note mais d'une sélection. Cette troisième session d'évaluation des dossiers de RAEP appelle, de la part du jury, une série de remarques parfois déjà présentes dans les rapports des sessions précédentes, tant sur la présentation et les aspects formels de ces dossiers que sur leurs contenus (parcours professionnel, réalisation pédagogique).

#### **Sujet des dossiers RAEP pour le concours 2017**

Les programmes scolaires sur lesquels s'appuieront les sujets des dossiers RAEP présentés pour le concours 2017 ainsi que les sujets d'oraux sont ceux en cours de validité durant l'année scolaire 2015/2016. Pour autant, le jury tiendra compte de la situation particulière des nouveaux candidats qui n'auront pour seule et unique expérience que l'année scolaire 2016/2017.

#### **1 - Présentation et expression, respect du règlement du concours.**

Un nombre non négligeable de dossiers sont rejetés parce qu'ils ne respectent pas les règles de composition du dossier RAEP. Les erreurs les plus fréquentes concernent la validation par le chef d'établissement. Celle-ci ne comporte que sa signature ou que le cachet de l'établissement mais pas les deux. Ensuite viennent le non-respect du nombre de pages consacrées à chacune des parties du dossier. Enfin viennent les erreurs d'inscription concernant le choix de la discipline traitée dans le dossier RAEP. Malheureusement ces erreurs provoquent l'élimination d'office du dossier.

D'autres éléments viennent eux pénaliser le dossier. La qualité de la présentation progresse globalement, mais certains dossiers présentent encore une mise en page peu soignée. L'ajout de titres et de sous-titres rend la lecture du dossier plus aisée. La qualité de l'expression écrite et de l'orthographe empêche parfois la qualification de dossier. On ne peut penser que des candidats à un concours de recrutement rencontrent de telles difficultés d'expression écrite. Celles-ci sont donc très certainement liées à la rapidité de rédaction du dossier et à l'absence d'une relecture soignée.

Peu de dossiers comportent des annexes vraiment intéressantes. Soit elles sont totalement absentes et le candidat se prive d'un moyen d'étayer sa démonstration, soit elles ne présentent qu'un intérêt mineur. Un exemple de programmation, une fiche de travail originale ou un exercice de remédiation pourraient parfois permettre d'aller plus loin dans l'explication du travail présenté lors de la séquence pédagogique par exemple. Pour ces annexes, une ou deux pages constituent souvent un apport largement suffisant.

Il n'est pas inutile non plus de rappeler encore une fois ce que disait déjà le rapport de 2015 : « *Les règles et les usages liés au respect des droits d'auteurs s'appliquent à l'évidence pour le RAEP. Comme l'an dernier, plusieurs cas de plagiat manifeste ont été repérés par le jury. Ils ont été sanctionnés et non retenus de fait, et leur dossier transmis au ministère aux fins de sanction disciplinaire. Le jury rappelle que le copier/coller d'extraits d'ouvrages qu'ils soient scientifiques, didactiques ou de sites internet est proscrit. Des éléments issus des sites pédagogiques des académies et reproduits sans référence sont vite repérés par les examinateurs, souvent formateurs dans leurs académies, parfois auteurs des productions reproduites, et - a minima - familiers de ces sites. Un dossier présenté doit être rédigé par son auteur et le candidat doit faire état d'une situation d'enseignement effectivement pratiquée. Dans le cas où celle-ci s'inspire d'une production publiée, les règles de référencement, d'honnêteté et de courtoisie s'appliquent et le candidat doit manifester une appropriation réelle et convaincante du travail* ».

#### **2 - Parcours professionnel**

La première partie du dossier de RAEP doit permettre de distinguer les différentes étapes du parcours professionnel du candidat. Il ne s'agit donc pas de faire une présentation linéaire des différents postes occupés mais de montrer comment s'est peu à peu construite une professionnalité que le concours permettra de valider.

Le parcours universitaire en est le point de départ, il mérite donc d'être suffisamment développé. Non pas sous la forme d'une énumération de titres ou comme le résultat d'une passion développée depuis la plus

tendre enfance mais en expliquant comment s'est construit peu à peu le projet de devenir professeur d'histoire-géographie.

Ensuite les candidats montreront ce qu'ils ont tiré des différentes expériences menées, ce qu'elles ont permis de construire comme compétences liées à la fonction d'enseignant. Ce n'est pas la multiplicité des postes ni le temps qui y est passé qui forgent l'expérience mais les difficultés rencontrées, les compétences construites et la distance que l'on est capable de prendre par rapport à ces expériences.

Dans cette première partie, le candidat doit aussi indiquer les classes dans lesquelles il a enseigné afin de pouvoir définir le sujet sur lequel il sera interrogé lors de l'oral s'il est déclaré admissible. Les dossiers sont souvent trop peu précis sur ce point et cela peut s'avérer dangereux pour le candidat. En effet si un candidat indique sans plus de précision qu'il a enseigné durant une année en lycée, le jury peut dès lors l'interroger sur tous les niveaux et sections présentes dans un lycée général ou technologique. A contrario, il est aussi difficile pour le jury de croire qu'un enseignant a pu enseigner durant plusieurs années à temps plein à un seul niveau de classe de collège. Cela montre un manque de loyauté envers le jury peu conforme avec le recrutement d'un professeur certifié.

Enfin, dans cette première partie, tout doit faire sens et c'est l'adéquation entre tous les éléments décrits qui fera la qualité du propos. Les choix concernant la formation universitaire, les expériences menées et leurs conséquences sur la construction professionnelle du candidat. Une analyse sereine du chemin restant à parcourir ne pourra que renforcer cette première partie.

### **3 - Analyse d'une réalisation pédagogique**

On note aussi dans cette partie une amélioration de la qualité des dossiers. Les candidats ont visiblement lus les rapports du jury des années précédentes et en ont retenu l'essentiel. Les séquences ou séquences présentées sont plus réalistes, mieux ancrées dans le quotidien de la classe.

Néanmoins des marges de progrès apparaissent encore sur plusieurs points :

L'ancrage scientifique de la séance tout d'abord. La maîtrise des enjeux scientifiques est le point de départ de la séquence. Cela impose d'aller au-delà des fiches Eduscol, qui sont souvent bien utilisées, et d'être capable de montrer des connaissances scientifiques précises et actualisées. Elles pourront s'appuyer sur une bibliographie sélective. De même, les notions et concepts utilisés doivent être clairement exposés. Ce sont ces éléments qui vont déterminer les choix didactiques présentés ensuite.

La séquence/séance doit aussi s'articuler dans une programmation ou une progression des apprentissages. Or, celles-ci n'apparaissent que très rarement dans la présentation. Chaque séquence/séance s'inscrit dans un programme. La mise en œuvre de ce programme est une construction logique et qui amène à faire des choix, ces choix gagneraient à être mieux présentés selon la classe ou l'établissement où a été présentée la séance par exemple.

Dans les séances exposées, les élèves sont plus visibles que par le passé et les objectifs pédagogiques mieux définis mais les candidats peinent encore à expliciter la démarche suivie et à rendre compte de la mise en activité réelle des élèves. Trop souvent, on note des formules du type : « des questions sont posées », sans que la nature n'en soit précisée, « on met les élèves en groupe » sans rendre compte de l'activité demandée. C'est ici que le renvoi à des annexes intéressantes pourrait être utile. Les documents ou supports documentaires utilisés devraient être plus clairement identifiés, avec la source précisée. Trop de candidats limitent leur pratique pédagogique au cours dialogué et à la trace écrite dictée. L'évaluation est souvent présente mais pas toujours reliée aux objectifs de la séance.

Mais le point le plus faible reste l'analyse réflexive de ce qui a été présenté. Le candidat se doit d'essayer de montrer les conséquences de ce qui a été fait. Quels ont été les objectifs qui ont été atteints ? Ceux sur lesquels il faudra revenir. On ne peut pas se contenter de la phrase « Les élèves ont bien aimé » en guise de bilan. L'analyse des résultats de l'évaluation peut ouvrir sur la présentation d'une remédiation, comment sera-t-elle organisée ? Enfin, attention à l'emploi d'un vocabulaire didactique et pédagogique mal maîtrisé dont l'usage confère parfois à un jargon très obscur.

### **En guise de conclusion**

Une relecture attentive du dossier RAEP s'avère souvent indispensable avant son envoi. Sitôt cette étape franchie, le jury invite tous les candidats à se préparer sérieusement à l'épreuve d'admission de ce concours qui reste exigeant.

### **III – L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION AU CAPES ET CAER RESERVES**

Les épreuves orales d'admission des concours réservés du CAPES et du CAER se sont déroulées en deux temps comme précisé dans l'introduction. Partout, les candidats sont systématiquement accueillis la veille de leur épreuve par le président ou vice-président du jury et le secrétaire général, et, le jour de l'oral, par des appariteurs qui les guident. Les règles, qui permettent de traiter tous les candidats sur un pied d'égalité, sont strictement respectées.

Si le CAPES ou le CAER réservés sont une opportunité pour certains des contractuels et vacataires d'intégrer la fonction publique, il ne demeure pas moins qu'il s'agit d'un concours. En conséquence, le jury est en droit d'attendre des candidats qu'ils préparent les épreuves et manifestent au cours de celles-ci une certaine réactivité, et pour dire clairement les choses, une combattivité certaine. Rappelons que le dossier RAEP ne fait pas l'objet d'une notation au moment de l'admissibilité mais d'un simple tri par le jury, au regard des critères figurant sur la grille d'évaluation livrée en annexe. Tous les candidats, au moment des épreuves d'admission, sont par conséquent sur un pied d'égalité, d'où l'importance de préparer ces épreuves orales et d'y manifester de la pugnacité.

Le jury recommande également aux candidats d'éviter le recours à des registres de langue trop familiers, alors que la maîtrise de la langue est la première des compétences demandées à un nouvel enseignant. Il convient de proscrire également toute attitude désinvolte à l'oral.

Le jury utilise toute l'échelle des notes, certaines notes reflétant des insuffisances en terme de connaissances scientifiques ou dans la réflexion didactique et pédagogique qui interrogent chez des candidats déjà en charge de classes.

#### **1 – Nature de l'épreuve orale d'admission**

Conformément aux textes officiels, le candidat passe une seule épreuve orale d'une durée de soixante minutes maximum, pour laquelle il dispose de trente minutes de préparation.

La première partie de l'épreuve, d'une durée de trente minutes maximum, permet au candidat de présenter son dossier de RAEP. Précisions qu'il n'en dispose pas le jour de l'oral. Le jury n'attend pas un résumé du dossier dont il a largement pris connaissance le matin. Si le candidat peut expliciter un ou deux aspects saillants de son parcours professionnel, le jury souhaite, pour l'essentiel, une présentation raisonnée et critique de l'expérience pédagogique relatée dans le dossier. Par la suite, le jury dispose de vingt minutes, au maximum, pour obtenir du candidat : compléments, précisions et, éventuellement, corrections. Les questions visent en effet, comme cela est prescrit dans les textes officiels, à faire « approfondir », « expliciter » ou « mettre en perspective » des éléments figurant dans son dossier.

La seconde partie, également d'une durée de trente minutes maximum, s'organise en deux temps : un exposé du candidat (dix minutes) répondant au sujet livré par le jury précède un entretien. Le jury détermine le sujet en fonction de « l'expérience professionnelle du candidat ». Il attend de lui qu'il expose « comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité... ». c'est pourquoi, et nous le rappelons encore une fois ici, il est impératif pour le candidat lorsqu'il rédige son RAEP de faire connaître clairement au jury les niveaux d'enseignement sur lesquels il a exercé récemment. Par ailleurs, le sujet, dont le libellé est standardisé, correspond à la discipline non traitée dans le dossier de RAEP. A titre d'exemple, les futurs candidats trouveront en annexe de ce rapport quelques sujets proposés aux candidats, pour cette année.

A la suite de l'exposé du projet pédagogique, le jury dispose d'environ quinze minutes pour l'entretien. « Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité » [B.O. n° 47 du 20 décembre]. Les dernières minutes sont donc consacrées à l'éducation civique (désormais l'EMC) et à la connaissance du système éducatif.

#### **L'épreuve est très rapide et il convient donc d'y être très bien préparé**

L'oral est une épreuve difficile en partie à cause de la rapidité et de l'enchaînement des différents temps qui la composent. Les membres du jury en sont conscients et mettent tout en œuvre pour que le candidat

soit dans les meilleures conditions possibles. Néanmoins, même s'il ne dispose pas de document pour préparer son oral, le candidat n'est quand même pas totalement démuné, la première partie de l'entretien concerne son dossier de de RAEP et une séquence qu'il a lui-même animé devant ses élèves. Il devrait donc normalement posséder une bonne connaissance de ce qu'il présente, ce qui n'est pas toujours le cas.

Le jury a des attentes mesurées, le temps de préparation ne permet pas un travail très vaste ni très approfondi. Le jury a lu le dossier quelques heures avant l'épreuve, il en a donc une bonne connaissance. Il n'est donc pas utile de « réciter » le déroulé de carrière ou de reprendre toutes les étapes de la séance. Il est plus profitable d'insister sur quelques points précis pour les approfondir. De montrer comment le candidat a évolué depuis l'écriture du dossier. Quels éléments nouveaux, formation, expériences d'enseignement ou autres il a pu accumuler. Le jury ne souhaite pas que cette présentation occupe trop de temps dans l'exposé du candidat mais que l'essentiel des dix minutes d'exposé porte sur la partie pédagogique du RAEP. Sur la présentation de la séance, elle pourra être rapide ce qui permettra de privilégier des entrées nouvelles pour l'exposé. Quels ont été les effets à long terme de cette séance ? Quelle a été l'efficacité de la remédiation ? Quels échos a eu la séquence sur le reste de l'année ? Le candidat a là l'occasion de montrer qu'il est capable de prendre du recul par rapport à son écrit et son expérience, d'analyser sa pratique.

Dans un oral, la forme et ses défauts sont immédiatement perceptibles et marquent fortement le jury. Il convient donc de soigner son attitude et d'être attentif au langage utilisé. La maîtrise du temps, la clarté du propos, la capacité à communiquer avec le jury sont autant de qualités appréciées par celui-ci.

L'entretien qui suit ce premier exposé du candidat repose essentiellement sur une reprise et des demandes d'approfondissement de points évoqués par celui-ci. On note souvent que le candidat ne maîtrise pas le vocabulaire spécialisé qu'il utilise tant sur le plan scientifique que didactique ou pédagogique. Il s'agit là véritablement de l'un des gros points faibles de la préparation des candidats. Il apparaît aussi qu'un certain nombre de déclarations du candidat correspondent à des formules toutes faites dont on pense qu'elles sont à la mode et que donc elles vont plaire au jury. On fait ainsi du « travail de groupes » mais sans être capable d'expliquer ni comment, ni pourquoi. On « différencie » de la même façon.

On retrouve cette même question dans la seconde partie de l'oral. On attend du candidat, compte-tenu du temps de préparation, des indications sur la façon dont il va traiter la question. Le candidat doit être capable de livrer les notions essentielles du sujet. Il doit connaître les attentes du programme, les démarches privilégiées. Il ne s'agira pas bien entendu de livrer une séquence complète et détaillées mais de donner les lignes de force du traitement du sujet. Dans ce concours de recrutement de professeurs certifiés, on attend aussi du candidat la capacité de montrer qu'il comprend les raisons pour lesquelles cette question figure au programme de la classe concernée.

Cette seconde période d'entretien avec le jury s'avère très discriminante. On attend d'un futur professeur certifié qu'il connaisse les concepts notions et démarches de ses disciplines d'enseignement. L'étude de cas, l'emboîtement d'échelles sont convoquées mais rarement expliquées correctement. De même quand le jury pose la question de la documentation du professeur les réponses sont souvent stéréotypées. *La Documentation Photographique* n'est pas la seule revue scientifique, *Géoconfluences* le seul site spécialisé, les derniers présidents du jury du concours les seuls historiens ou géographes à avoir publié. D'autant que lorsque le jury demande une précision sur les contenus des publications, les thèmes traités, il n'obtient pas toujours de réponse.

La dernière partie de l'entretien permet de questionner le candidat sur sa connaissance du système éducatif et en particulier sur l'enseignement moral et civique (EMC). La majeure partie des candidats a une connaissance très pratique du système scolaire mais rencontre parfois des difficultés pour en expliquer les valeurs par exemple. Le professeur certifié est un professeur de lycée et collège. Aussi, ceux qui enseignent en collège sont invités à ne pas négliger ce qui doit se faire en lycée, et réciproquement.

Pour l'EMC, une connaissance plus approfondie des programmes serait nécessaire ainsi qu'une réflexion générale sur les contenus disciplinaires et leur mise en œuvre.

L'oral du concours vise bien à évaluer les compétences professionnelles du candidat. La capacité à se documenter pour dégager les points les plus importants des programmes qu'il doit traiter avec ses élèves. Se montrer capable de choisir sciemment les démarches les plus adaptées à ses élèves. Analyser sa pratique pour renforcer l'efficacité de son enseignement.

## **2 Quelques conseils : Une préparation sur la longue durée**

A l'issue des épreuves d'admission, le jury a pu à nouveau mesurer l'inégale maîtrise de compétences attendues par les candidats. Comme l'an dernier, il met à la disposition des candidats, en annexe, la grille



d'évaluation utilisée. Le candidat y retrouvera les principaux éléments d'appréciation et de notation de la prestation orale.

Incontestablement, ce concours implique une préparation nécessaire et rigoureuse qui n'est pas toujours engagée par les candidats. Certains candidats semblent avoir ont pensé qu'il s'agissait d'une « formalité » et non d'un vrai concours.

Cette préparation repose sur trois éléments :

- **Une mise à niveau scientifique** par la lecture des revues, de publications, la consultation de sites web de réelle qualité scientifique. Les ressources pour la mise en œuvre des programmes ou encore le Portail national histoire-géographie (<http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/>) fournissent de nombreuses références utiles sur ce point.

- **Une pratique exigeante de son enseignement au quotidien.** En préparant soigneusement ses séquences tant sur le plan des contenus que du choix des démarches. En expérimentant de nouvelles pratiques

- **Une capacité à analyser ses pratiques :** En observant les effets de son enseignement dans ses succès et ses échecs et en cherchant en permanence à l'améliorer.

Enfin comme pour tout concours, il importe de se préparer spécifiquement aux épreuves. Dans de nombreuses académies des formations sont proposées à la fois pour la préparation de l'écrit et de l'oral. On ne peut qu'inviter les candidats à s'y inscrire.

Ce constat ne doit pas pour autant occulter la réalité des compétences et des qualités de nombreux candidats. Le jury a noté que le rapport de la session précédente avait été lu et, en partie au moins, mis en œuvre. Mais un certain affaiblissement est constaté en particulier au CAPES. Certains candidats ajournés en 2014 ont tiré positivement les leçons de l'an passé, d'autres ont à nouveau proposé des prestations très faibles. La gestion du temps par les candidats est convenable à de rares exceptions près. Le jury attend de ce rapport de la session 2015 que les candidats manifestent rigueur et vigilance sur les conseils donnés et saisissent l'opportunité offerte par la session 2016 de ce concours.

### **Quelques exemples de sujets d'oraux**

Dans le cadre du thème "Les territoires de la mondialisation, enseigner "Les Etats-Unis" - aspects scientifiques et didactiques.

Enseigner "La chrétienté médiévale" en classe de 2de - aspects scientifiques et didactiques.

Enseigner "Habiter des espaces à fortes contraintes" en classe de 6e - aspects scientifiques et didactiques.

Enseigner "Les débuts du christianisme" en classe de 6e - aspects scientifiques et didactiques.

Enseigner les dynamiques de la population et le développement durable en classe de Cinquième : aspects scientifiques et didactiques

Enseigner "paysans et seigneurs" en classe de Cinquième : aspects scientifiques et didactiques

Enseigner "l'Europe des Lumières" en classe de Quatrième : aspects scientifiques et didactiques

Enseigner "les puissances émergentes" en classe de Quatrième : aspects scientifiques et didactiques

Enseigner "habiter la ville" en classe de Sixième : aspects scientifiques et didactiques

Enseigner "la cité des Athéniens (Ve-IVe siècles) : citoyenneté et démocratie" en classe de Sixième : aspects scientifiques et didactiques

Enseigner "l'émergence du roi absolu" en classe de Cinquième : aspects scientifiques et didactiques

Enseigner "libertés et nations en France et en Europe (1ère moitié du XIXe siècle)" : aspects scientifiques et didactiques

Enseigner en classe de 6e "L'Empire: l'empereur, la ville, la romanisation" - aspects scientifiques et didactiques.

Enseigner en classe de 2de "L'élargissement du monde (XV-XVIe siècle)" - aspects scientifiques et didactiques.

Enseigner en classe de 3e "La République à l'épreuve de la durée" - aspects scientifiques et didactiques.

# CAPES-CAER Session 2016 réservé

NOM du candidat :

Numéro de la commission :

N° candidat :

## 1 – Retour sur le dossier RAEP

Discipline choisie et thème de la séquence ou séance présentée :

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	satisfaisant	Très satisfaisant	Non évalué
Scientifique					
Didactique					
Système éducatif					
Capacité du candidat à adopter une attitude réflexive / à analyser sa séquence ou sa séance					
<b>Observations</b>					

## 2 – Intitulé de la question courte :

Qualité de la présentation orale argumentation	Très insuffisant	Insuffisant	satisfaisant	Très satisfaisant	Non évalué
Aspects scientifiques					
Aspects didactiques					
Autre discipline et EC					
Système éducatif					
Capacité du candidat à construire une argumentation, à répondre de façon pertinente aux questions et à apporter des éléments de correction et/ou des compléments					
<b>Observations</b>					

**Appréciation globale** (points forts, points faibles et à travailler)

**Rapport établi par :** Laurent CARROUE, IGEN, président du jury ; Philippe WARIN IA-IPR vice-président ; Michel ROQUES IA-IPR, secrétaire général ; Frédéric DURDON, professeur certifié, secrétaire général adjoint ; Luis SERRA, professeur certifié, secrétaire général adjoint